



Luxembourg, le 15 novembre 2019

**Autorité de sûreté nucléaire**

Monsieur le Directeur général

Olivier GUPTA

Directeur généra

15, rue Louis Lejeune

CS 70013

92541 Montrouge

**Objet :** Avis sur la position de l'ASN sur les orientations de la phase générique des quatrièmes réexamens périodiques des réacteurs de 1 300 MWe

Monsieur le Directeur général,

Nous vous adressons la présente dans le cadre de la procédure de consultation du public relative à la position de l'ASN sur les orientations de la phase générique des quatrièmes réexamens périodiques des réacteurs de 1300 MWe.

Etant donné la proximité de la centrale nucléaire de Cattenom, avec quatre réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 1300 MWe, le Grand-Duché de Luxembourg est particulièrement intéressé par la procédure de prolongation de la durée de vie des réacteurs de 1300 MWe. Il nous semble particulièrement important d'attirer votre attention sur la nature transfrontière des questions de sécurité dans le cadre des centrales situées à proximité des frontières des pays voisins.

Permettez-nous de souligner l'importance du travail de l'ASN dans le domaine de la sûreté nucléaire. Par contre nous doutons de l'efficacité des moyens mis à votre disposition pour assurer le respect de vos prescriptions. En effet, il ressort du projet sous rubrique que certaines de vos demandes formulées lors des derniers réexamens en 2007 restent, à ce jour, sans réponse<sup>1</sup>.

Le réexamen périodique doit permettre de vérifier la conformité d'une installation aux règles qui lui sont applicables et d'actualiser l'appréciation des risques et inconvénients qu'elle présente pour la sécurité, la santé et la salubrité publiques et la protection de la nature et de l'environnement.

---

<sup>1</sup> Lettre ASN Dep-DCN-0293-2007 du 27 août 2007 relative au référentiel criticité

Dans le cadre de la consultation du public sous rubrique nous aimerions formuler les remarques suivantes

1) Gestion des déchets nucléaires

Les impacts environnementaux et de sécurité de la filière nucléaire sont en grande partie liés à la gestion des déchets et combustibles usés. Nous regrettons que le projet de position de l'ASN ne fasse pas état de la problématique des déchets tout au long du « cycle nucléaire » ; de l'extraction de l'uranium jusqu'au stockage définitif des déchets.

2) Capacités financières de l'EDF

La réalisation des mesures prescrites dans le cadre des quatrièmes réexamens périodiques nécessitera des investissements importants. La prise de position ne fait pas état de la question des moyens financiers pour mettre en œuvre les différentes mesures. Afin de garantir la bonne exécution des prescriptions, l'opérateur devra divulger sa stratégie de financement de ces mesures.

3) Ressources aquatiques

Nous constatons que la position ne contient pas de prescriptions suffisantes concernant l'impact de la prolongation sur la pollution des eaux et notamment le traitement biocide par monochloramination; les risques d'augmentation de pollution radioactive des eaux au Tritium et les risques d'augmentation de la température des cours d'eau récepteur des rejets.

Par ailleurs, la prise de position de l'ASN devrait également poser la question de la disponibilité des ressources d'eau nécessaires à l'exploitation normale des centrales nucléaires. En effet le changement climatique et par conséquent les périodes de sécheresse étendues vont impacter le niveau des cours d'eau.

4) Evaluation des incidences sur l'environnement

Au n°84 vous demandez la mise à jour des études d'impact des centrales nucléaires à l'aune des exigences du code de l'environnement. Afin d'éviter des prolongations de vie non conforme au droit international et au droit européen, notamment la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière et la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, nous proposons de rappeler à l'opérateur ses obligations en matière de consultation transfrontière.

Afin de pouvoir suivre l'évolution du dossier des quatrièmes réexamens périodiques, nous vous serions gré de nous aviser des différents étapes de la procédure et de nous transmettre copie des informations supplémentaires demandées dès que celles-ci sont disponibles.

Nos services respectifs restent à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

La Ministre de l'Environnement, du  
Climat et du Développement durable,



Carole Dieschbourg

Le Ministre de l'Energie,



Claude Turmes